

Mairie de HEUDICOURT

Compte-rendu et délibérations de la séance du 9 décembre 2022

Conseillers présents : MM LEPLAT Michel, DUFOUR Stéphanie, DELACROIX Hugues, AERNOUITS Didier, BAUCHARD Nathalie, BUTEZ Benoit, DELAPLACE Jean-Pierre

Conseillers excusés : DELACROIX Angéline (Pouvoir à DELACROIX Hugues), SAVARY Michèle (Pouvoir à DELAPLACE Jean-Pierre), TURSKI Carole (Pouvoir à DUFOUR Stéphanie)

Conseillers absents : BAUCHARD Christelle, HARLE Xavier, VROLAND Romain

- Compte rendu de la séance précédente approuvé à l'unanimité
 - Stéphanie DUFOUR est désignée secrétaire de séance

- **Décision N° 1/22 du Maire portant sur l'acceptation d'une indemnité de sinistre.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux infiltrations d'eau au logement sis 6 place de la mairie, l'assurance a versé le solde des indemnités dues s'élevant à un montant de 365,48€.

- **Méthode de calcul des provisions pour créances douteuses**
Délibération n° 19/2022

Le président rappelle que, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022 et pour l'ensemble des budgets (principal et annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance (méthode 2) comme suit :

Année de la créance	Taux de dépréciation
N	0%
N-1	25%
N-2	50%
N-3	75%
Exercices antérieurs	100%

DIT, que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

▪ **Décision budgétaire modificative n°2**

Délibération n° 20/2022

Suite aux votes précédents, il convient de rajouter des crédits à la section 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » ainsi que de prévoir quelques ajustements en investissement suite aux travaux électriques effectués en cette fin d'année (passage aux LED de la mairie).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative suivantes :

Section	Imputation	D/R	Montant avant	Montant DM	Montant Après
fonctionnement	615221-D-RF	D	25 000€	- 3 000€	22 000€
fonctionnement	6817. D-RF	D	2 000€	+ 3 000€	5 000€
investissement	21311 D-RE	D	16 000€	+ 1 700€	17 700€
investissement	2313 D-RE	D	13 300€	- 1 700€	11 600€

▪ **Incorporation d'un bien sans maitre, cadastre AC2 dans le domaine**

Délibération n°21/2022

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le propriétaire de l'immeuble cadastré AC2 d'une contenance de 579m2 non bâti ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de la publication de l'arrêté de bien sans maitre. Cet immeuble peut revenir à la commune si elle le désire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil
- Décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur

Monsieur le maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

▪ **Vente d'un terrain cadastré AC2**

Délibération n°22/2022

Monsieur le maire informe que le voisin du terrain a fait une proposition d'achat au tarif de 10€ le m2. Pour rappel, le terrain est en friche et envahi de végétation, il n'est pas à bâtir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente du terrain à M CAPIEZ Nicolas et Mme HIEZ Eva domiciliés 29 rue du Stade à Heudicourt pour la somme de 5 790€, frais de notaire à charge des acquéreurs.

Le pouvoir de vote de Mme HIEZ Michèle, parente des acquéreurs n'est pas comptabilisé pour les votes de la présente délibération.

▪ **Participation au financement de travaux de réhabilitation**

Délibération n°23/2022

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Soliha, bailleur depuis 2018 des logements communaux situés rue du Clerc envisage des travaux de réhabilitation et notamment le passage du logement du bas en accès PMR.

Les travaux prévus sont estimés à la somme de 200 000€ avec reste à charge de 100 000€ pour Soliha

Une participation financière communale du reste à charge est sollicitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une participation communale de 10 000€ à Soliha en subvention pour les travaux qui seront mis en œuvre sur les logements situés 3 rue du Clerc à Heudicourt.

▪ **Recensement de la population : détermination du nombre d'agents recenseurs et rémunération des agents chargés de l'enquête**

Délibération n°24/2022

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune sera recensée du 19 janvier au 18 février 2023 et qu'il appartient à la commune de recruter le personnel nécessaire à la collecte des données ainsi que de rémunérer les agents recenseurs.

Une dotation forfaitaire de 988€ sera versée pour assurer l'organisation de l'enquête.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a du temps à passer, de l'investissement personnel pour mener à bien ce recensement et que la dotation ne pourra pas couvrir entièrement la rémunération des agents. Suivant les candidatures, il propose de recruter deux agents recenseurs et d'attribuer à ces deux agents une indemnité forfaitaire de 650€ chacun incluant les frais de formation et de déplacement soumise aux cotisations calculées sur une assiette forfaitaire égale à 15% du plafond de la sécurité sociale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le recrutement de deux agents recenseurs pour effectuer la collecte
- Accorde une indemnité forfaitaire de 650€ brute à chacun des deux agents qui seront nommés par arrêtés.

▪ **Création d'une commission incendie et secours**

Suite à la création du correspondant incendie et secours, il convient de créer une commission pour travailler sur les différents documents à créer et notamment le plan communal de sauvegarde.

Responsable : Stéphanie DUFOUR

Membres : AERNOUTS Didier, DELACROIX Hugues, DELAPLACE Jean-Pierre, LEPLAT Michel

Les membres absents sont invités à se faire connaître s'ils désirent faire parti de la commission de travail.

▪ **Questions diverses**

Monsieur Delaplace Jean-Pierre demande s'il est envisagé d'éteindre totalement les lumières autour du monument aux morts et de l'église.

- Il est rappelé que les lumières autour de l'église sont éteintes totalement depuis cet été suite à un défaut sur l'un des spots. Les lumières du monument sont éteintes de 23h à 5H en même temps que l'éclairage public et que nous souhaitons le laisser allumer aux autres horaires étant un point central de notre commune.

Il est également remonté que les lumières du RPC resteraient allumées la nuit.

- L'électricien est passé la semaine dernière pour remettre les heures automatiques qui étaient déréglées, à savoir 7h00/9h00 et 16h30/19h00 en raison de la présence de la garderie le matin et le soir.

La séance est levée à 19H30